



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
8 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

**Première session ordinaire de 2001**

26 janvier et 29 janvier au 6 février 2001, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Questions d'organisation**

**Plan de travail annuel du Conseil d'administration  
du PNUD/FNUAP pour 2001**

**I. Aperçu général**

1. Le projet de plan de travail annuel pour 2001 du Conseil d'administration a été établi par son secrétariat, en consultation avec son bureau. Les vues exprimées par les délégations à la troisième session ordinaire de 2000 sur l'avant-projet de plan de travail du Conseil d'administration pour 2001 (DP/2000/CRP.13) sont prises en compte dans le projet de plan de travail annuel pour 2001. Comme en a décidé le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2000, il tiendra en 2001 deux sessions ordinaires et une session annuelle.

2. Une session conjointe avec le Conseil d'administration de l'UNICEF, à laquelle participera le Programme alimentaire mondial, est prévue en janvier 2001. Le Bureau a approuvé le thème proposé à la troisième session ordinaire de 2000 : « Application de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social : indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU ».

3. Conformément à la décision 2000/14 du Conseil d'administration, la manifestation spéciale organisée pendant la session annuelle de 2001 sera consacrée au volontariat, à l'occasion de l'Année internationale des Volontaires (2001) et du trentième anniversaire de la création du Programme des Volontaires des Nations Unies.

**II. PNUD**

4. Les activités prévues pour le PNUD en 2001 s'appuient sur les principaux changements survenus en 2000, notamment l'adoption d'une gestion axée sur les résultats. Les suites à donner à la Conférence ministérielle du PNUD tenue le 11 septembre 2000 tiendront une place importante dans l'orientation de l'organisation, et elles seront abordées dans les exposés écrits et oraux que l'Administrateur présentera au Conseil d'administration.

## A. Politique et gestion

5. Des rapports actualisés sur la mise en oeuvre des plans d'action de l'Administrateur pour la période 2000-2003 seront présentés au Conseil d'administration, sous forme de documents de séance, à sa première session ordinaire de 2000 et leur teneur sera reprise dans le rapport annuel de 2000 que l'Administrateur doit présenter à la session annuelle.

6. Des propositions relatives aux suites à donner à la Réunion ministérielle du PNUD seront présentées dans un autre document de séance à la première session ordinaire du Conseil.

7. À partir du débat de la deuxième session ordinaire de 2000 et de la série de consultations officieuses tenues de juin à septembre 2000, l'Administrateur présentera à la première session ordinaire de 2001 du Conseil d'administration un rapport sur le rôle du PNUD dans des situations de crise et d'après conflit.

8. Dans son rapport annuel de 2000, l'Administrateur passera en revue les résultats obtenus et les nouveaux problèmes rencontrés par l'organisation dans le courant de l'année, les suites à donner à la Réunion ministérielle, les principales décisions à prendre et les faits nouveaux survenus au sein de l'organisation.

9. Un rapport distinct qui sera présenté au Conseil d'administration à sa session annuelle traitera du rôle du PNUD dans le domaine des techniques de l'information et du développement.

10. Le rapport annuel illustré de 2000, destiné à un plus large public, sera distribué à temps pour la session annuelle du Conseil.

## B. Résultats du Programme

11. Le PNUD a présenté son premier rapport annuel axé sur les résultats au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2000. Il présentera celui de 2000, dans lequel il tirera parti de l'expérience acquise et des observations formulées à la session annuelle de 2001. Il est proposé de mettre l'accent sur les résultats ci-après :

– Objectif 1 : Conditions propices à un développement humain durable

Sous-objectif 1 : Favoriser la concertation aux niveaux national, régional et mondial et une coopération élargissant les choix possibles en matière de développement en ce qui concerne la réalisation d'une croissance durable et équitable

– Objectif 2 : Élimination de la pauvreté et mode de subsistance viable

Sous-objectif 2 : Élargir et protéger l'accès des populations déshéritées aux ressources (humaines, matérielles et financières)

– Objectif 5 : Atténuation des effets des situations d'urgence complexes et des catastrophes naturelles, et redressement durable et transition au lendemain de telles situations et catastrophes

Sous-objectif 2 : Prévention des conflits, consolidation de la paix et redressement durable et transition dans les pays sortant d'une crise.

12. Le rapport annuel axé sur les résultats comprendra notamment des analyses d'activités financées au moyen de ressources autres que les ressources de base (notamment celles fournies par le Fonds pour l'environnement mondial, le Protocole de Montréal, le Bureau de lutte contre la désertification et la sécheresse et le Programme d'assistance au peuple palestinien), comme il a été demandé dans la décision 98/2, et il y sera rendu compte de la traduction sur le plan opérationnel des principes d'orientation (décision 98/1).

13. Le rapport annuel, axé sur les résultats du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), fera l'objet d'un exposé et d'un débat à la session annuelle.

14. Pour lancer le débat du Conseil d'administration sur la question des instruments de programmation au niveau national, un document sur les choix possibles sera présenté à la première session ordinaire de 2001, l'intention étant de reprendre le débat sur cette question à la session annuelle de 2001 sur la base d'un rapport écrit.

15. Comme il en a décidé en 2000, le Conseil d'administration examinera 10 rapports d'examen par pays. Le deuxième cadre de coopération mondiale et le deuxième cadre de coopération technique entre pays en développement lui seront soumis à sa première session ordinaire de 2001. Les cadres de coopération régionale de l'ensemble des régions concernées par le programme du PNUD lui seront présentés à sa deuxième session ordinaire.

### **C. Ressources financières et budget**

16. La réunion sur les engagements de financement pris à l'égard du PNUD se déroulera lors de la session annuelle de 2001, en même temps que sera présenté le rapport annuel axé sur les résultats de 2000, conformément à la décision 98/23 du Conseil d'administration.

17. À la session annuelle de 2001, l'Administrateur présentera son rapport sur l'évaluation des ressources autres que les ressources de base, comme le lui a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 98/2. Des consultations auxquelles participe le Conseil d'administration ont débuté en octobre 2000 en vue de l'évaluation.

18. Conformément à la décision 99/2 du Conseil d'administration, un document d'orientation sur les questions et principes concernant la présentation au Conseil d'administration, en 2002, d'améliorations éventuelles du modèle actuel de répartition des ressources [le montant ciblé pour l'allocation des ressources de base (MCARB)], y compris une évaluation des seuils, sera présenté à la session annuelle de 2001.

19. Le budget pour l'exercice biennal 2002-2003 sera soumis au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2001. L'Administrateur présentera ses propositions conformément à la décision 97/4 du Conseil sur l'harmonisation de la présentation des budgets et à sa décision 98/23, qui dispose que le budget d'appui biennal est présenté comme partie intégrante du Plan de financement pluriannuel.

### **III. FNUAP**

20. Une des principales tâches du FNUAP cette année sera de mieux institutionnaliser la gestion axée sur les résultats dans tous les aspects de ses activités. Le FNUAP appliquera sa politique d'organisation relative à la gestion axée sur les résultats et continuera à élaborer et à tester des mécanismes et méthodes permettant à ses agents et à ses partenaires nationaux d'axer leur gestion sur les résultats. Il veillera à ce que cette méthode de gestion soit utilisée dans la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de tous les programmes qui bénéficient de son appui.

#### **A. Politique et gestion**

21. Dans son rapport annuel de 2000, la Directrice exécutive présentera les éléments saillants de l'année du point de vue du programme du FNUAP, en même temps qu'elle donnera un aperçu des activités de sensibilisation et de mobilisation menées par le Fonds en 2000.

22. Compte tenu des enseignements tirés de l'expérience acquise ces quatre dernières années, la Directrice exécutive présentera à la session annuelle du Conseil d'administration un rapport sur la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication (décision 97/13).

23. Elle présentera en outre au Conseil d'administration, à sa session annuelle, un rapport sur les progrès réalisés et les possibilités futures en ce qui concerne l'élaboration d'un mécanisme commun d'approbation des programmes, et ce sur la base des résultats des travaux du groupe de travail du Groupe de développement des Nations Unies créé pour donner suite à une demande formulée par le Conseil dans sa décision 2000/12.

24. En application de la décision 1999/36 du Conseil économique et social, la Directrice exécutive présentera au Conseil d'administration, à sa session annuelle, un rapport sur la contribution du FNUAP au plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida.

25. Elle présentera au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire, un rapport sur d'autres options en matière d'assistance stratégique et technique apportée aux programmes de pays dans le cadre du Programme consultatif technique du FNUAP (décision 99/19).

#### **B. Résultats obtenus**

26. La Directrice exécutive présentera en cours d'année au Conseil d'administration des rapports périodiques sur les progrès réalisés par le FNUAP dans l'application de la méthode de gestion axée sur les résultats.

27. La Directrice exécutive fera le point du plan de financement pluriannuel (PFP) pour la période 2000-2003 dans son rapport annuel, qu'elle présentera au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin 2001.

28. L'année 2000 est une année transitoire pour ce qui est de l'exécution du PFP. Étant donné que cette exécution ne fait que commencer et qu'on manque encore de données, le FNUAP présentera les résultats qu'il pourra, ainsi qu'une analyse plus

approfondie d'une des stratégies du PFP, celle qui concerne les campagnes de communication. Le FNUAP compte que ses rapports sur les résultats seront de plus en plus complets et que leur qualité s'améliorera d'une année à l'autre du cycle du plan.

29. Grâce à l'analyse de la situation de l'ensemble des pays qui bénéficient de son assistance, le FNUAP pourra formuler des recommandations en vue d'affiner, le cas échéant, les résultats du PFP et de ses éléments au vu d'un tableau réaliste de la situation des pays par rapport aux résultats escomptés et aux indicateurs et stratégies retenus.

30. Au cours du premier cycle de présentation de rapports, le FNUAP propose de mettre l'accent essentiellement sur son évolution vers une gestion axée sur les résultats, y compris les réformes organisationnelles sur lesquelles s'appuie cette gestion et l'état d'avancement de l'exécution du PFP. Il s'agira notamment d'analyser la mise en oeuvre du couplage résultats-ressources, et de faire le point des ressources et de leur utilisation en 2000, par priorité de programme et par catégorie de pays.

### **C. Ressources financières et budget**

31. La réunion sur les engagements de financement pris à l'égard du FNUAP aura lieu lors de la session annuelle de 2001 en même temps que la présentation du rapport sur le plan de financement pluriannuel du FNUAP pour la période 2000-2003, conformément à la décision 98/24 du Conseil d'administration.

32. La Directrice exécutive présentera au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire, des estimations relatives au budget d'appui biennal du FNUAP pour l'exercice 2002-2003 et l'examen annuel de la situation financière du Fonds pour 2000.

## **Conseil d'administration du PNUD et du FNUAP**

### **Première session ordinaire : 26 janvier et 29 janvier au 6 février 2001**

#### **1. Questions d'organisation**

- Élection du Bureau du Conseil pour l'année 2001
- Adoption de l'ordre du jour et plan de travail de la session (E)<sup>1</sup>
- Adoption du rapport de la troisième session ordinaire de 2000 (E)
- Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2001 [96/25] (E)

#### **Débat consacré au PNUD**

#### **2. Plans d'action du PNUD (2000-2003)**

- Actualisation des plans d'action (DS)
- Suites à donner à la réunion ministérielle du PNUD, tenue le 11 septembre 2000 (DS)
- Rôle du PNUD dans les situations de crise et d'après conflit [2000/10] (E)

#### **3. Cadres de coopération de programme et questions connexes :**

- Deuxième cadre de coopération mondiale (E)
- CTPD : deuxième cadre de coopération (E)
- Examen du cadre de coopération régionale pour les États arabes (E)
- Cadres de coopération de pays et bilans de ceux-ci (E)
- Assistance au Myanmar (E)
- Choix en matière d'instruments de programmation au niveau national (DS)

#### **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

#### **4. Rapports du PNUD et du FNUAP au Conseil économique et social (E)**

#### **5. Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (1998-1999) (E)**

---

<sup>1</sup> E = rapport officiel écrit; O = rapport oral; DS = document de séance.

**6. Questions financières, budgétaires et administratives :  
règlements financiers communs relatifs aux contributions  
provenant de sources non gouvernementales (décision 2000/5) (E)**

**Débat consacré au FNUAP**

**7. Programmes de pays et questions connexes :**

- Rapport intermédiaire sur l'exécution du programme multinational (O)
- Programmes de pays (E)

**8. Questions diverses**

**9. Session conjointe des Conseils d'administration du PNUD,  
du FNUAP et de l'UNICEF avec la participation  
du Conseil d'administration du PAM (26 janvier) :**

*Thème : Application de la résolution 2000/27 du Conseil économique et social intitulée « Indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU »*

## **Session annuelle : 11-22 juin**

### **1. Questions d'organisation**

#### **Débat consacré au FNUAP**

### **2. Rapport de la Directrice exécutive pour l'an 2000 (E)**

### **3. Engagements de financement pris à l'égard du FNUAP :**

- Rapport sur les engagements de financement (O)

*Note : Les annonces de contributions officielles devront parvenir au FNUAP par écrit avant fin mars 2001 pour figurer dans le document présenté au titre de ce point.*

### **4. Programmation :**

- Rapport sur les progrès réalisés en matière de programmation et sur les possibilités futures dans ce domaine (décembre 2000/12) (E)

### **5. Stratégie en matière d'information et de communication :**

- Rapport sur l'examen de la stratégie du FNUAP en matière d'information et de communication (décision 97/13) (E)

#### **Débat consacré au PNUD et au FNUAP**

### **6. Activités d'audit et de contrôle**

- Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle (E)

### **7. Rapports sur les tournées sur le terrain (DS)**

### **8. ONUSIDA et rapports du PNUD et du FNUAP sur leurs contributions au plan d'action stratégique des Nations Unies sur le VIH/sida [décision 1999/36 du Conseil économique et social, par. 9 c)] (E)**

#### **Débat consacré au PNUD (18-22 juin)**

### **9. Rapport annuel de l'Administrateur (E) :**

- Rapport annuel axé sur les résultats pour l'an 2000 (E)

*Note : Le rapport de la réunion de haut niveau sur la coopération technique entre pays en développement sera communiqué au Conseil pour information. Un compte rendu des activités de CTPD bénéficiant de l'appui du PNUD figurera dans le rapport annuel axé sur les résultats.*

## **10. Fonds d'équipement des Nations Unies**

- Rapport annuel axé sur les résultats (E)

## **11. Techniques de l'information au service du développement : le rôle du PNUD (DS)**

## **12. Ressources financières**

- Examen des engagements de financement pris à l'égard du PNUD (E)

*Note : Les annonces de contributions officielles devront parvenir au PNUD par écrit avant fin mars 2001 pour figurer dans le document présenté au titre de ce point.*

- Évaluation des ressources autres que les ressources de base – 98/2, paragraphe 10 (E)
- Questions et principes liés aux améliorations possibles du modèle actuel de répartition des ressources liées au MCARB, y compris un examen des seuils (DS)

## **13. Cadres de coopération de programme et questions connexes :**

- Nouveaux instruments de programmation de pays (E) proposés pour le PNUD (*voir première session ordinaire, point 3*)

## **14. UNOPS**

- Rapport annuel du Directeur exécutif (E)
- Application des recommandations relatives à l'examen des rapports entre le PNUD et l'UNOPS : rapport final – 92/12 (E)

## **15. Questions diverses : rapport sur les conclusions du Comité de coordination des questions sanitaires (O/E)**

**Manifestation spéciale consacrée au volontariat dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires (2001) et du trentième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies**

## **Deuxième session ordinaire : 10-14 septembre**

### **1. Questions d'organisation, y compris le projet préliminaire de plan de travail pour 2002 (DS)**

#### **Débat consacré au PNUD**

### **2. Questions financières, budgétaires et administratives**

- Examen annuel de la situation financière, y compris la décision 98/2 relative aux ressources autres que les ressources de base (E)
- Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (E)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (E)
- Règlement financier et règles de gestion financière révisés (E)
- Rapport du CCQAB sur le Règlement financier et les règles de gestion financière révisés (E)

### **3. PFP : Actualisation de l'allocation des ressources (décision 99/23, par. 12) et révision du cadre intégré des ressources (E)**

### **4. Évaluation**

- Rapport annuel de l'Administrateur sur l'évaluation (E)

### **5. Cadres de coopération de programmes**

- Cadres de coopération régionale (E)
- Évaluation des cadres de coopération de pays (E)
- Cadres de coopération de pays (E)

### **6. UNOPS : Questions financières, budgétaires et administratives**

- Projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (E)
- Rapport du CCQAB sur le projet de budget pour l'exercice biennal 2002-2003 (E)
- Examen annuel de la situation financière (E)

#### **Débat consacré au FNUAP**

### **7. Programmes de pays et questions connexes**

**8. Programme consultatif technique :**

- Rapport sur le programme consultatif technique : nouvelles options concernant l'assistance technique et stratégique aux programmes de pays (décision 99/19, par. 10) (E)

**9. Questions financières, budgétaires et administratives**

- Projet de budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 (E)
- Rapport du CCQAB sur le budget d'appui pour l'exercice biennal 2002-2003 (E)
- Examen annuel de la situation financière (2000) (E)

**10. Questions diverses**  
  

---